



annulation de voyage (vol + séjour)

Par **monpotejack**, le **20/04/2010 à 09:56**

Bonjour,

Comme pour un grand nombre, le séjour de vacances prévu cette semaine a été annulé en l'absence d'avion pour les Canaries.

Nous avons retenu un voyage (vol + séjour) auprès d'une agence de voyage allemande et ceci par internet. Le vol devait avoir lieu au départ d'un aéroport allemand (Sarrebruck) via une compagnie allemande (Hamburg International).

Le paiement s'est fait en deux fois par carte bancaire Mastercard. La totalité de la somme a été versée à cette agence et nous sommes en possession de tous les billets qui auraient pu nous permettre d'accéder au vol et à l'hôtel.

Au vu de cette situation, quels sont nos droits et recours ? A-t-on la possibilité de se faire rembourser ? Sur quel texte allemand ou européen peut-on s'appuyer pour étayer notre demande?

D'avance, je vous remercie beaucoup pour votre aide

Bien cordialement

Jacques PETRY

Par **rosanita**, le **13/05/2010 à 15:57**

Monsieur,

Aviez-vous souscrit une assurance annulation pour votre voyage quand vous l'avez réservé et payé sur internet.

Il faut regarder les conditions générales de ventes.

Ou essayez de négocier un report du voyage à une date ultérieure.

Car l'agence de voyage pourrait invoquer le cas de force majeure, évènement imprévisible, irrésistible et extérieur, ce qui est le cas pour l'éruption du volcan finlandais, ce qui entraîne le fait qu'elle est exonérée de sa responsabilité.

Par **rosanita**, le **13/05/2010** à **20:00**

Monsieur,

Petite précision, si vous avez la carte gold visa premier, il y a des assurances spéciales